

POSTULAT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE REGIONYON

Postulat pour une région à l'écoute de ses jeunes.

Que ce soit pour la défense de leurs droits, pour la mise en place d'infrastructures scolaires et parascolaires ou encore au moment d'apporter un soutien à des associations sportives et culturelles, les autorités politiques sont souvent amenées à prendre des décisions qui ont pour vocation d'offrir aux jeunes la meilleure qualité de vie possible et de leur assurer des bonnes conditions de développement.

Cependant, les débats et décisions politiques qui s'articulent autour de la jeunesse ne se limitent pas à ces préoccupations « positives ». Les jeunes font l'objet de nombreuses inquiétudes ou incompréhensions et sont fréquemment situés à la source de différentes difficultés pour les autorités. Problèmes de cohabitation dans l'espace public, consommation de substances diverses, « pertes de valeurs » ou désintéressement de la chose publique... Telles sont quelques unes de ces nombreuses préoccupations « négatives » souvent formulées par les politiques ou dans la presse.

Parler des jeunes et s'en préoccuper, c'est bien. Prendre le temps de leur donner la parole et de les écouter, c'est mieux.

À l'heure actuelle, quatre structures assument ce rôle important sur le territoire vaudois : la Commission de jeunes du Canton de Vaud, les Conseils des jeunes de Lausanne¹ et d'Yverdon² ainsi que le Parlement des jeunes de Blonay-St-Légier. La Commission de jeunes du Canton de Vaud, qui compte en son sein des membres venant de l'ensemble du Canton, a également mis sur pied sa première « Session cantonale des jeunes » en 2015³. Dans chacune de ces structures, les jeunes peuvent à la fois aborder de manière neutre des thématiques actuelles qui leur sont liées et émettre des propositions aux autorités politiques. Ces dernières peuvent également les consulter sur des projets qu'elles entendent mener. **Malheureusement, aucune structure similaire n'existe à l'échelle de notre Région.**

Forts de ces constats et compte-tenu de la base légale existante dans le Canton de Vaud⁴, les soussignés ont l'honneur de demander au CODIR d'aller de l'avant pour que l'on donne (d'avantage) la parole aux jeunes de toute les communes de la région.

Concrètement, nous demandons que le CODIR formule des propositions visant à créer, dans la durée, une structure intercommunale participative destinée aux jeunes de 14 à 20 ans.

Que ce soit par l'organisation d'Assises régionales de la jeunesse, par la création d'un parlement des jeunes ou par la mise sur pied d'une commission extraparlamentaire, nous demandons au CODIR de créer une structure participative qui puisse :

- Ouvrir pour les jeunes un espace neutre de débats relatifs à des sujets d'actualité, notamment régionale, qui les concernent (sport, culture, mobilité, vie nocturne, rapports intergénérationnels, etc.) ;

1 Site internet du Conseil des jeunes de Lausanne : www.cdjl.ch

2 Site internet : www.cfjy.ch

3 Pour une description des activités de la Commission de jeunes du Canton de Vaud, notamment de la Session cantonale des jeunes : www.cdjvaud.ch

4 Article 85 al.1 Cst VD : *L'Etat et les communes préparent les enfants et les jeunes à la citoyenneté en assurant leur formation civique et en favorisant diverses formes d'expériences participatives* ; Loi sur le soutien aux activités de la jeunesse, notamment les articles 10 « compétences communales » et 11 « expériences participatives au niveau Communal ».

- Permettre au Conseil régional et, éventuellement, aux Municipalités de la région de consulter les jeunes du District sur des projets qui les concernent ;
- Donner la possibilité à des jeunes d'adresser des propositions aux autorités politiques composant le Conseil régional de Régionyon ;
- Encourager l'engagement civique et la participation politique des jeunes ;
- Éventuellement donner la possibilité à des jeunes de participer à l'attribution d'aides financières pour des projets impliquant des jeunes.

Afin de mettre sur place un projet en phase avec le public concerné, nous recommandons au CODIR de consulter des jeunes élu-e-s de la région tout en sollicitant le soutien et l'expertise du Délégué cantonal « jeunesse et enfance ».

Nous désirons que ce postulat soit renvoyé au CODIR pour étude et rapport.

Nyon, le 30 novembre 2015

Les postulants :

Alexandre Démétriadès, Conseiller intercommunal, Nyon

Pierre Wahlen, Conseiller intercommunal, Nyon

Signataires :

Patrick Buchs, Conseiller intercommunal, Nyon

Amélie Cherbuin, Conseillère intercommunale, Coppet

Laurence Dubois, Conseillère intercommunale, Rolle

Jean-Pierre Freidli, Conseiller intercommunal, Begnins